

OAP LES CHATELAINS

COMMUNE DE PERON (01)

NOTE BIODIVERSITE



SOMMAIRE

ETAT INITIAL	4
1 LOCALISATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE	4
2 HABITATS NATURELS	4
3 ARBRES REMARQUABLES	5
4 FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES	9
PERSPECTIVES D'AMENAGEMENTS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE	10
MESURES DE REDUCTION D'IMPACT	12

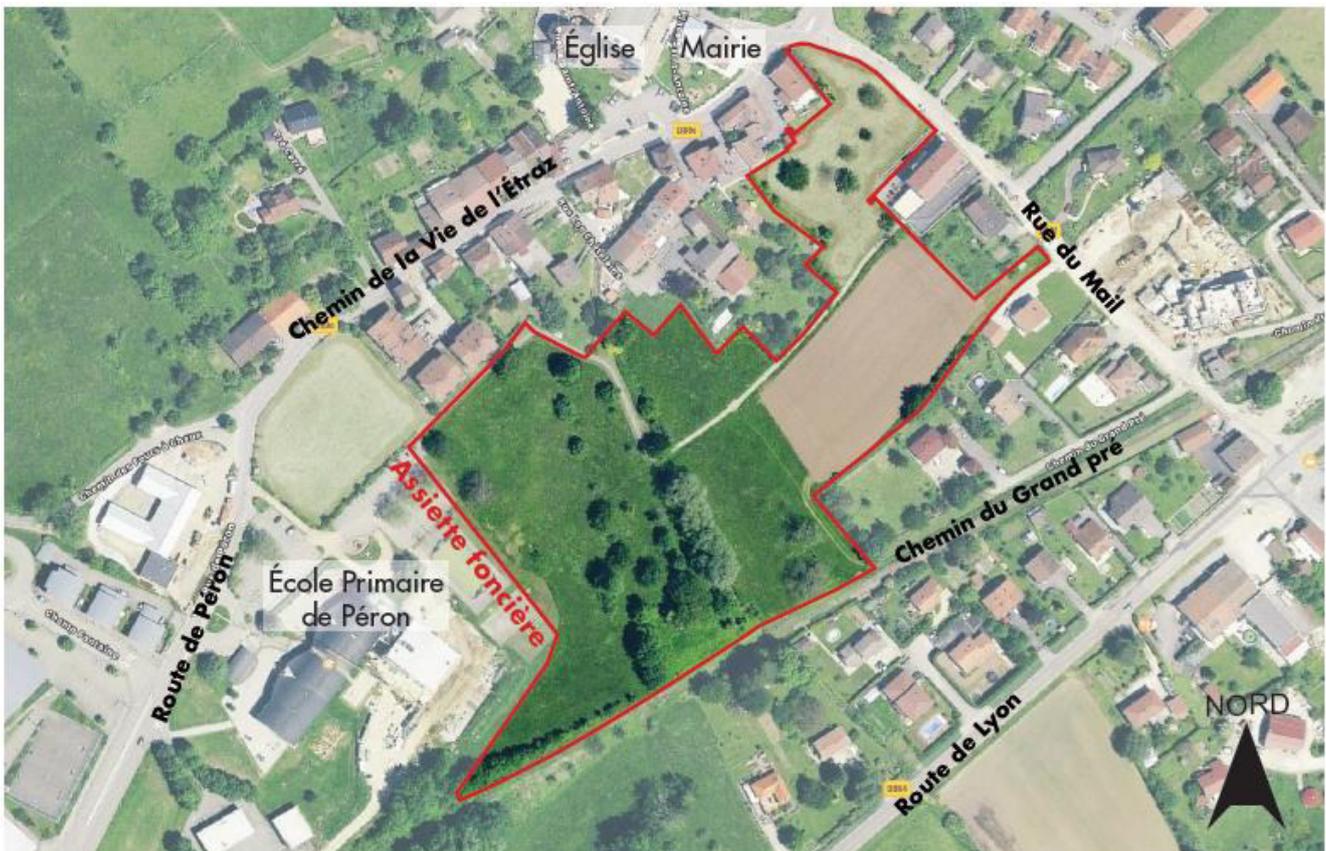
ETAT INITIAL

1 LOCALISATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain sur la commune de Péron, dans le département de l'Ain (01), une visite de terrain a été réalisée le 1^{er} décembre 2020 afin d'identifier les principales sensibilités en terme de biodiversité : habitats naturels sensibles, arbres remarquables, corridors de la faune....

Le site d'étude de 3,7 ha environ, est localisé au sein d'une dent creuse à l'urbanisation. Il est contraint par des zones résidentielles de type maisons individuelles avec jardins au nord, à l'est et au sud et l'école municipale et ses équipements à l'ouest.

Le terrain est classé en zone 1AUG destinée aux aménagements à dominante résidentielle au PLUIH du Pays de Gex, approuvé le 27 février 2020, et fait l'objet d'une OAP sectorielle dénommée « Les Châtelains ».



Localisation du site d'étude – BDP concept

2 HABITATS NATURELS

Localisé au sein du parc naturel régional du Haut Jura mais en dehors de tout autre zonage patrimonial, le site d'étude est **dominé par des prairies** agrémentées d'une cinquantaine **d'arbres isolés** dont certains sont remarquables pour la faune, petits **fourrés arbustifs et haies bocagères**. Les arbres sont majoritairement des noyers et des frênes et les fourrés se composent de fusain, rosa sp., prunus sp., lierre, ronces...

Un petit **cours d'eau** traverse le terrain du nord au sud et s'accompagne d'un **cordon rivulaire** unilatéral dans sa moitié aval, constitué de saules blancs de gros diamètre (habitat humide et d'intérêt

communautaire) et d'une strate arbustive bien développée constituée de nombreuses espèces locales : noisetier, noyer, fusain, ronces, chêne pédonculé, frêne, viorne lantane...

La moitié amont est herbacée et entretenue par la tonte jusqu'au cours d'eau.

Une **zone humide constituée de phragmites** est localisée en limite sud, le long du cours d'eau et de l'ancienne voie ferrée. Elle est notamment identifiée au sein de l'OAP qui impose sa préservation. Elle est colonisée par la ronce et concernée en grande partie par un stockage de granulats concassés utilisés dans les structures d'assise des voies ferrées (Ballast).

Enfin, une ancienne **parcelle cultivée** (tournesol), prend place dans la partie est du site d'étude.

3 ARBRES REMARQUABLES

Le recensement des arbres remarquables pour la faune a été réalisé sur l'ensemble du secteur. Les arbres sont considérés comme remarquables et pointés quand ils sont concernés par une des catégories suivantes :

- Loge correspondante à un picidé, une carie ou autre.
- Fissure sur l'écorce du tronc ou les branches (gélivures, par exemple)
- Ecorce décollée.
- Présence de lierre âgé, avec une importante couverture sur l'arbre et produisant des cavités
- Arbre avec un diamètre important à 1m 50 du sol (estimé à 60 cm ou plus)

Les cavités sont l'habitat de nombreuses espèces cavicoles (chauves-souris principalement, mais aussi certain oiseaux).

Ainsi, outre le linéaire de saules blancs, **16 arbres remarquables** pour la faune ont pu être identifiés (10 noyers, 4 frênes et 2 cerisiers).

Illustrations



Noyer remarquable et sa couverture de lierre



Cerisier remarquable dans le vieux verger



Cordon rivulaire unilatéral constitué de saules blancs remarquables



Zone de roselière le long de la voie ferrée



Cheminement piéton/cycle le long de la parcelle cultivée et du vieux verger

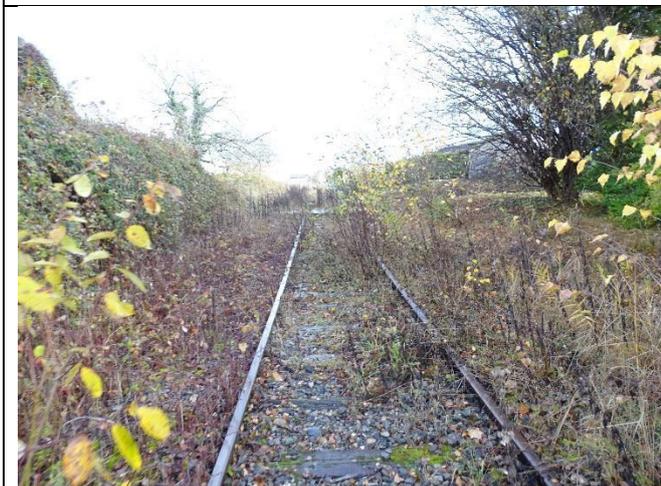
Illustrations



Bois mort au sol



Haie bocagère de frêne et chêne pédonculé en bordure de prairie mésophile – pointe ouest



Voie verte constituée par l'ancienne voie ferrée (hors zone projet)



Prairie mésophile de fauche agrémentée d'arbres isolés et fourrés arbustifs



Dépôt de Ballast colonisé par la ronce

HABITATS NATURELS



- Périmètre OAP
- Bois mort au sol
- Cordon rivulaire de saules blancs (zone humide)
- Fourrés arbustifs et haies bocagères
- Parcelle cultivée (tournesol)
- Prairie mésophile de fauche agrémentée d'arbres isolés
- Roselière sur talus, colonisée par la ronce (zone humide)
- Vieux verger (pommier, poirier, noyer, cerisier)
- Villas individuelles et jardins attenants
- Arbre remarquable pour la faune (cerisier, noyer et frêne)
- Cheminement piétons
- Cours d'eau
- Trame verte de l'ancienne voie ferrée

Ce document est la propriété de SETIS. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

4 FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

La zone d'étude, bien qu'insérée dans le tissu urbain de Péron, est globalement perméable à la faune et en connexion avec les milieux naturels voisins. Le secteur est identifié au SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) comme espace perméable, relais de la trame verte et bleue.

La faune transite de façon préférentielle selon :

- Un axe est-ouest via le chemin du grand pré : constitué d'une ancienne voie ferrée, il forme une véritable trame verte en limite sud, hors site d'étude (projet de voie verte communale) ;
- Un axe nord-sud via le cours d'eau et son cordon rivulaire à l'échelle même du site.



	Corridor écologique fonctionnel entre le site d'étude et les milieux naturels voisins
	Trame verte constituée par l'ancienne voie ferrée, transit de la faune selon un axe est/ouest
	Trame verte et bleue interne au site d'étude via le cours d'eau et sa ripisylve

PERSPECTIVES D'AMENAGEMENTS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

Sur les 50 arbres présents sur le site et analysés par l'architecte paysagiste lors d'une étude phytosanitaire détaillée (BDP Concept), 30 seront impactés par le projet (abattus car dans l'emprise projet ou en mauvaise état sanitaire). Parmi ces 50 arbres, outre le cordon rivulaire de saules blancs, 16 ont été identifiés comme remarquables pour la faune dont 10 seront impactés par le projet. Les fourrés arbustifs, localisés pour la plupart au pied des arbres, seront également détruits.

Outre la disparition d'une trentaine d'arbres et de fourrés arbustifs, les prairies mésophiles et la parcelle anciennement cultivées seront également impactées par le projet.

Néanmoins, l'aménagement du site a été conçu de façon à préserver les éléments les plus sensibles pour la biodiversité. Ainsi, plusieurs mesures dites « d'évitement » sont mises en place :

- **E1 : Maintien du cours d'eau et des berges sur 10 mètres de part et d'autre**, comprenant le cordon rivulaire constitué de saules blancs remarquables.
Cette mesure permet de maintenir à la fois un habitat humide d'intérêt communautaire et une zone de transit favorable à la faune locale (petits mammifères, chauves-souris, passereaux...). La ripisylve est maintenue en l'état, à savoir constituée de plusieurs strates arborées, arbustives et herbacées bien développées sur une largeur de 20 mètres.
- **E2 : Maintien et renforcement de la zone humide à phragmites** et de son fonctionnement hydraulique, localisée sur le talus en bordure de la voie ferrée.
La roselière identifiée en limite sud du projet, et reconnue comme devant être préservée dans l'OAP est conservée et remise en forme grâce à l'évacuation du dépôt de Ballast et à la création d'un nouveau bassin de rétention des EP.
- **E3 : Conservation de 6 arbres remarquables pour la faune** (et de leur couverture de lierre) et de **230 ml de haies bocagères arbustives** localisées en périphérie du projet.
Les arbres remarquables et haies bocagères situés en dehors des emprises bâties du projet sont conservés. Afin de garantir leur pérennité en phase travaux, les sujets isolés feront l'objet de mesures de protections du tronc et du système racinaire et les haies seront mises en défens par la mise en place d'un balisage et d'une délimitation de la zone de chantier.
Le lierre bien présent sur les troncs des arbres sera également conservé ; en effet, il ne présente un risque pour la sécurité des usagers que pour des arbres déjà malades ou très affaiblis mais cohabite avec les sujets sains et vigoureux à qui il assure une croissance régulière et sert de support. Le lierre protège l'arbre des intempéries (gel, chaleur) grâce à ses qualités d'isolant thermique. En outre, il favorise la biodiversité car il abrite et nourrit de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux ou de mammifères.
- **E4 : maintien de 40% d'espaces de pleine terre dont 900 m² en prairie mésophile.**
Conformément au règlement de la zone 1AUG et aux préconisations de l'OAP, le projet permet d'intégrer 40% de surface de pleine terre replantés de 98 arbres dont :
 - **900 m² de prairie mésophile évités dans la pointe ouest.**
 - Des jardins privatifs bordés de haies champêtres
 - La création d'un parc public planté de haies bocagères et de noyers.



IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS ET MESURES D'ÉVITEMENT

E1 : Maintien du cours d'eau et des berges de 10 mètres de part et d'autre comprenant le cordon rivulaire de saules blancs

E3 : Conservation de 6 arbres remarquables pour la faune

E3 : Conservation de 230 mL de haies bocagère et arbustives

E4 : Maintien de 900 m² de prairie mésophile

E2 : Maintien et renforcement de la zone humide à phragmites

E3 : Conservation de 6 arbres remarquables pour la faune

Legend

- Périmètre OAP
- Habitats impactés par le projet**
 - Bois mort au sol
 - Cordon rivulaire de saules blancs (zone humide)
 - Fourrés arbustifs et haies bocagères
 - Parcelle cultivée (tournesol)
 - Prairie mésophile de fauche
 - Roselière sur talus, colonisée par la ronce (zone humide)
 - Vieux verger (pommier, poirier, noyer, cerisier)
 - Villas individuelles et jardins attenants
- ● ● Arbre remarquable pour la faune (cerisier, noyer et frêne)
- Mesures d'évitement**
 - Évitement

Ce document est la propriété de SETIS. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

MESURES DE REDUCTION D'IMPACT

Plusieurs mesures sont mises en place, visant à atténuer l'impact du projet sur la biodiversité et à apporter une réelle plus-value écologique au projet.

- **R1 : technique et période de coupe des arbres adaptées à la préservation des individus de faune.**

Outre la protection des milieux naturels conservés durant la phase travaux (arbres, ripisylve, haies périphériques), la coupe des arbres aura lieu entre septembre et février, à savoir en dehors de la période de reproduction de la faune. En outre, et afin d'éviter la destruction potentielle d'individus de chauves-souris ou petits mammifères installés dans les arbres gîtes pour la saison hivernale, les 10 arbres identifiés comme remarquables pour la faune (cavités, lierre, gros diamètres...) seront abattus entre septembre et octobre et laissés au sol quelques jours avant leur évacuation.

- **R2 : renforcement de la trame verte et bleue par le confortement de la ripisylve sur l'ensemble du linéaire**

Le cours d'eau est préservé dans son intégralité ainsi qu'une zone tampon de 10 mètres de part et d'autre. Au sein de cet espace, le projet prévoit la prolongation de la ripisylve par la plantation de quelques saules blancs et l'absence de tonte au plus près des berges pour laisser l'installation d'une flore hygrophile. En outre, le linéaire sera **dépourvu de tout éclairage**. Ainsi la trame verte bleue est maintenue mais également remise en état et rendue fonctionnelle pour les déplacements de la faune sur la totalité du linéaire.

Deux petites passerelles piétonnes permettront son franchissement ainsi que la desserte principale accessible aux voitures, sans porter atteinte ni à la continuité hydraulique ni à la fonction de corridor terrestre.

- **R3 : plantation de 98 arbres d'essences similaires à celles impactées**

Le projet va impacter 30 arbres sur les 50 identifiés au sein du périmètre projet. Afin de compenser cet impact, le projet prévoit la plantation de 98 arbres d'essences similaires à celles impactées (noyers, frênes, fruitiers...) et répartis sur l'ensemble du périmètre projet, notamment au sein des espaces paysagers comprenant : le parc public, les parkings paysagers, des alignements sur voirie et les 10 mètres de berges de part et d'autre du cours d'eau.

- **R4 : plantation de haies arbustives et bocagères**

Outre les 230 ml de haies maintenues ci et là en périphérie du périmètre projet, l'aménagement prévoit la plantation de plusieurs haies bocagères et d'une haie arbustive en limite ouest du projet, constituées d'essences locales et similaires à celles actuellement présentes sur site (fusain d'Europe, cornouiller sanguin, viorne lantane, prunus, rosier des chiens...). Cette mesure permettra notamment à la faune locale de se nourrir de baies et de se cacher ou se reproduire au sein de ces espaces. La haie en limite ouest offre également le maintien des connexions nord-sud avec les milieux naturels voisins.

- **R5 : clôtures perméables à la petite faune**

Le projet ne sera dans l'ensemble pas clôturé, laissant libre circulation à la petite faune. Néanmoins, et comme le préconise le règlement de l'OAP, les clôtures des jardins privés seront végétalisées et veilleront à favoriser le passage de la petite faune et la biodiversité, tout en ne faisant pas obstacle à l'écoulement des eaux (maillage suffisant ou clôture surélevées d'une vingtaine de centimètres dans le bas).

- **R6 : pose de nichoirs à chauve-souris et oiseaux dans les arbres conservés**

Afin d'offrir un nombre de sites de reproduction suffisant aux espèces cavicoles et dans l'attente que les arbres plantés deviennent assez vieux pour pouvoir présenter des cavités, 5 nichoirs à oiseaux de type mésange et 5 nichoirs à chiroptères seront installés dans les arbres conservés et au sein des arbres de la ripisylve existante.

■ **R7 : maintien de bois mort in situ**

Le site présente un certain nombre de bois morts au sol, habitat intéressant pour les insectes saproxyliques et le développement d'une micro-faune indispensable à la biodiversité. Ainsi, il est prévu de conserver deux souches d'arbres coupés in situ pour les déposer dans la pointe ouest conservée en prairie mésophile et dont la haie bocagère en limite sud est également maintenue en l'état.

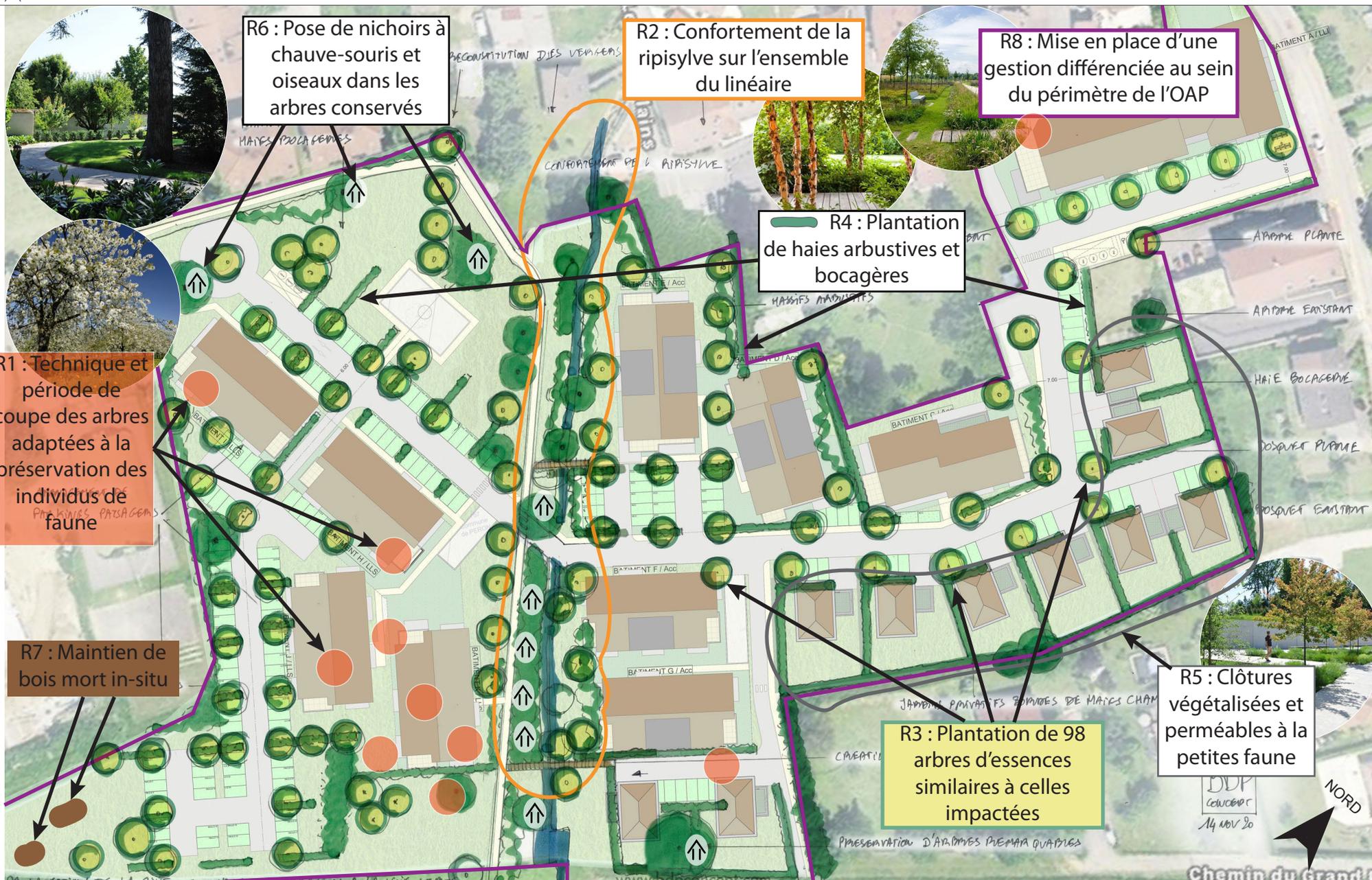
■ **R8 : Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts**

Les 40% de pleine terre intégrés au projet sont constitués d'espaces verts à usages variés dont la gestion sera adaptée en fonction des besoins :

- Les zones les plus fréquentées et nécessaires aux activités (jeux d'enfants, promenades...) telles que le parc public ou les bords de bâtiments seront entretenues de façon régulière et maintenues « ouvertes » par des tontes fréquentes et la possibilité de tailler les haies.
- Les zones nécessitant moins d'entretien tels que la ripisylve ou la pointe ouest ne feront l'objet que d'une gestion occasionnelle et selon les besoins de sécurité : éviter les embâcles dans le cours d'eau, coupe des arbres qui représentent un danger pour la population, tonte annuelle tardive et supérieure à 10 cm...

Dans tous ces espaces, l'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite.

MESURES DE RÉDUCTION



Ce document est la propriété de SETIS (il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse).

DDP
conçu par
14 NOV 20

Chemin du Grand P

